

# CHARTRE DU CENTRE HOSPITALIER B. DESPLAS

*Le bien-être du patient est l'objectif principal.*

L'accès aux soins ne peut être discriminatoire. Cet engagement implique de placer au-dessus de tous les intérêts du patient, de le protéger scrupuleusement et de lui garantir une information honnête et complète, et la confidentialité des données médicales, sociales et administratives qui le concernent.

La qualité des services de l'hôpital repose sur la place centrale faite au constant souci d'amélioration des relations humaines avec les patients et au sein des équipes, sur la formation scientifique et technique de tous les acteurs (médecins, cadres, soignants et techniciens..), sur un équipement constamment réadapté, enfin sur la cohérence de l'organisation médicale, administrative et logistique de l'établissement.

Le professionnalisme est la base même du contrat que l'hôpital passe avec la société. Il impose de fixer et de maintenir des critères de compétence et d'intégrité à tous les niveaux de l'organisation.

Les professionnels de l'hôpital agissent individuellement et collectivement afin de dispenser des soins, et des prestations de qualité, adaptés à chaque usager.

**Cette charte se résume en cinq principes et en neuf engagements**

## *Les cinq principes*

- ❶ La priorité absolue est accordée à la prise en charge globale et personnalisée du malade.
- ❷ L'altruisme est la base du contrat de confiance qui lie l'usager aux équipes auxquelles il se confie.
- ❸ Le patient a droit au respect de son autonomie.
- ❹ L'information au patient doit être honnête et complète afin de lui permettre de poser ses propres choix.
- ❺ Les équipes pluridisciplinaires sont garantes d'une distribution équitable des ressources disponibles, et veillent à écarter pour l'accès aux soins toute discrimination qui serait basée sur l'origine ethnique, le sexe, la religion, la langue ou la catégorie sociale.

## *Les neuf engagements professionnels*

- ❶ L'engagement du maintien de la compétence professionnelle de chacun, et de l'entretien des connaissances des équipes.
- ❷ L'honnêteté vis-à-vis des malades, qui doivent donner leur consentement aux soins qui leur sont fournis et être complètement informés.
- ❸ Le respect strict de la confidentialité des données médicales, sociales, administratives de chaque usager.
- ❹ Le respect scrupuleux de la personne humaine, notamment vis-à-vis des patients vulnérables ou dépendants.
- ❺ L'engagement à améliorer la qualité et la continuité des soins, en veillant notamment à développer la communication avec les professionnels de santé libéraux et les équipes extrahospitalières.
- ❻ L'engagement à améliorer l'accès de tous aux soins.
- ❼ L'engagement à maintenir une qualité de vie pour les usagers mais aussi pour les acteurs de l'hôpital.
- ❽ L'engagement à œuvrer dans le sens d'une démarche continue d'amélioration de la qualité des soins et des prestations dispensés au centre hospitalier.
- ❾ Le Centre Hospitalier de Bourgneuf met en œuvre les moyens propres à prendre en charge la douleur des patients qu'il accueille. Ces moyens sont définis par le projet d'établissement.